



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le six février, à seize heures, le comité syndical du syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe s'est réuni à son siège au 5, rue d'Alger à Cambrai, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt-six janvier deux mil vingt-quatre conformément aux dispositions de l'article L.2121-12, sous la présidence de M. Xavier BERTRAND, Président.

Nombre de délégués titulaires présents (15) :

Région Hauts-de-France : M. Xavier BERTRAND, M. Christophe COULON, M. Olivier ENGRAND, M. Daniel LECA, M. Philippe BEAUCHAMPS, Mme. Valérie BIEGALSKI et M. Michel GUINIOT ;
Communauté d'Agglomération de Cambrai : M. Nicolas SIEGLER ;
Communauté de Communes Osartis-Marquion : M. Dominique BERTOUT ;
Communauté de Communes de l'Est de la Somme : M. Frédéric DEMULE et M. Thomas DUCAMPS ;
Communauté de Communes de la Haute-Somme : M. Eric FRANCOIS et Mme. Maryse FAGOT ;
Communauté de Communes de Pays Noyonnais : Mme Sandrine DAUCHELLE et Didier BERANGER.

Nombre de délégués titulaires absents excusé, ayant donné suppléance (1) :

Région Haut-de-France : Karima DELLI qui donne suppléance à M. Julien POIX.

Assistaient également à la réunion (4) : M. Franck GONSSE, M. Francis RIGAUT, M. Jean-Marc WISSOCQ, M. Valérie OPAT.

Secrétaire de séance : M. Julien POIX

Délibération N°CS 2024-1-1.6 : Désignation des élus régionaux siégeant dans les commissions

L'article 12.2 des statuts du syndicat mixte prévoit qu'une Commission territoriale est créée pour chaque port intérieur pour lequel le Syndicat Mixte est compétent. Elles sont composées des deux délégués du ou des EPCI territorialement concerné par le port intérieur pour lequel la commission est compétente et de deux délégués de la région désignés en son sein par le collège des délégués de la Région au Comité Syndical.

Les Commissions territoriales sont chargées de préparer les décisions du Comité syndical et sont consultés pour avis sur les sujets relatifs à son port intérieur.

A l'unanimité des votants, le collège des délégués de la Région désigne les délégués suivants pour siéger au sein des Commissions territoriales :

- **Mme Valérie BIEGALSKI et M. Christophe COULON, en qualité de membres de la Commission territoriale du port intérieur de Marquion-Cambrai ;**
- **Mme Maryse FAGOT et M. Christophe COULON, en qualité de membres de la Commission territoriale du port intérieur de Nesle ;**
- **Mme Anne-Sophie FONTAINE et M. Christophe COULON, en qualité de membres de la Commission territoriale du port intérieur de Noyon ;**



**Syndicat mixte
des ports intérieurs
du Canal Seine-Nord Europe**

- Mme Maryse FAGOT et M. Christophe COULON, en qualité de membres de la Commission territoriale du port intérieur de Péronne ;

Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an-susdits,
Pour extrait conforme

Le Président,

Xavier BERTRAND

